

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 8 avril 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 46

Délibération n° 2022-86

Objet de la délibération : Délibération portant modification des représentants des chambres consulaires au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 1er avril 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- **dont représentés :** DECANIS Alain donne procuration à LOUDES Serge, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à SIMONETTI Pascal, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à GIUSTI Annie, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine

Absents : BETRANCOURT Claude, FREYNET Jacques, GOMART-JACQUET Blandine, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, PELISSIER Magali

Secrétaire de Séance : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Jean-Claude FELIX expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du Tourisme ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU les statuts de l'office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon ;

VU la délibération n° 2020-285 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 28 septembre 2020 portant désignation des représentants des professionnels du tourisme et des chambres consulaires au Comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon (OTIPVV) ;

VU la délibération n° 2021-132 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 21 mai 2021 portant modification des représentants des chambres consulaires au Comité de direction de l'OTIPVV ;

CONSIDERANT que l'Office de Tourisme est administré par un Comité de Direction, composé de deux collèges :

- Collège 1 représentant la Communauté d'Agglomération Provence Verte et la Communauté de Communes Provence Verdon.
- Collège 2 représentant les professionnels du tourisme et les chambres consulaires ;

CONSIDERANT que les associations et/ou organisations professionnelles du tourisme et les chambres consulaires sont représentés au Comité de Direction par 11 membres titulaires et autant de suppléants, et selon la répartition suivante :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Var : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant
- Chambre d'Agriculture du Var : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant
- Associations et organisations professionnelles du tourisme : 6 membres titulaires et 6 membres suppléants issus du territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et 2 membres titulaires et 2 membres suppléants issus du territoire de la Communauté de Communes Provence Verdon ;

CONSIDERANT que, par délibération n° 2021-132 du Conseil communautaire du 21 mai 2021, il a été procédé à la modification des représentants titulaires et suppléants des associations et organisations professionnelles du tourisme et des chambres consulaires au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon, de la façon suivante :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Chambres consulaires	
Chambre de Commerce et d'Industrie	Bernard NOVELLAS	Germain SIZAIRE
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Jean-Marcel GIOFFREDO	Séverine PIERLOT
Chambre d'Agriculture	Frédéric AMBARD	Yves JULLIEN

CONSIDERANT que, suite aux dernières élections des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var informe, par courrier du 25 janvier 2022, que deux nouveaux représentants ont été désignés pour siéger au sein du Comité de Direction de l'OTIPVV, à savoir :

- Monsieur Jean-Michel GIOFFREDO, en qualité de titulaire,
- Et Madame Muriel RODRIGUES, en qualité de suppléante ;

CONSIDERANT que, suite aux dernières élections des Chambres de Commerce et d'Industrie, le Bureau consulaire du 21 février 2022, a désigné deux nouveaux représentants pour siéger au sein du Comité de Direction de l'OTIPVV, à savoir :

- Monsieur Julien HUCHETTE, en qualité de titulaire,
- Monsieur Germain SIZAIRE, en qualité de suppléant ;

CONSIDERANT par conséquent, la nécessité de modifier la délibération n° 2021-132 ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, « le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin » ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 18 mars 2022 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- de procéder à la modification des représentants titulaires et suppléants des chambres consulaires - Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre de Métiers et de l'Artisanat au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon, suivant le tableau ci-après (les représentants pour la Chambre d'Agriculture restant inchangés) :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Chambres consulaires		
Chambre de Commerce et d'Industrie	Julien HUCHETTE	Germain SIZAIRE
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Jean-Marcel GIOFFREDO	Muriel RODRIGUES
Chambre d'Agriculture	Frédéric AMBARD	Yves JULLIEN

- de dire que les représentants des associations/organisations professionnelles du tourisme restent inchangés, conformément à la délibération n° 2020-285,

- et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents et actes y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 8 avril 2022

Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le



Le Président,

Didier BREMOND